

-
- 71. Qui autorise les Commissaires chargés de la confection du Canal de St. Jean à Chambly, à emprunter une certaine somme d'argent pour achever le dit Canal, lue la première fois, 184. Lue la seconde fois et amendée, 189. Passée par le Gouverneur Général et le Conseil, 194.
- 72. Pour percevoir d'une manière plus facile et certaine, les droits du Hâvre de Montréal, lue la première fois, 190. Lue la seconde fois et amendée, 195. Passée par le Gouverneur Général et le Conseil, 200.
- 73. Qui pourvoit à la distribution des exemplaires imprimés des Ordonnances rendues par le Gouverneur de cette Province et le Conseil Spécial établi pour les affaires d'icelle, lue la première fois, 190. Lue la seconde fois et agréé, 195. Passée par le Gouverneur Général et le Conseil, 200.
- 74. Pour pourvoir à l'Inspection du Poisson et de l'Huile, lue la première fois, 194. Lue la seconde fois et agréé, 197. Passée par le Gouverneur Général et le Conseil, 201.
- 75. Qui révoque une certaine Ordonnance y mentionnée, relative au District de St. François, lue la première fois, 198. Lue la seconde fois et agréé, 199. Passée par le Gouverneur Général et le Conseil, 202.
- Leur distribution. Voyez *Supra* 73.

Ordre du Jour déchargé, 146.

PERSONNES ACCUSÉES DE HAUTE TRAHISON, &c. Voyez *Ordonnances*, (32.) (36.)

——— convaincues de Meurtre. Voyez *Ordonnances*, (14.)

Pertes éprouvées par certains habitans loyaux, durant la Rébellion. Voyez *Ordonnances*, (41.)

Pétition des Inspecteurs de Potasse et de Perlasse pour le District de *Montréal*, au sujet de l'Ordonnance (26.) qui régle l'Inspection des Alkalis; et demandant que le système actuel, tant pour ce qui regarde le mode d'inspection que pour les émoluments qui en proviennent, soient continués en force de loi, 78.

Poisson. Voyez *Ordonnances*, (74.)

Police. Voyez *Ordonnances*, (62.) (67.)